



La vaccination POUR LES PARTICULIERS

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

* Liste des pathologies sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19



Quelle est ma situation ?



Où me faire vacciner ?



Avec quels vaccins ?

- Je suis atteint d'une pathologie à haut risque*



En centre de vaccination avec
une prescription médicale
de mon médecin traitant



**Pfizer-BioNTech
ou Moderna**

- Je suis en situation de handicap et hébergé
en maison d'accueil spécialisée ou foyer
d'accueil médicalisé et j'ai moins de **65 ANS**



Au sein de mon hébergement



AstraZeneca

J'AI PLUS DE **75 ANS** :

- Je vis à domicile (ou dans toute
autre structure)
- Je suis en établissement (EHPAD/USLD)



En centre de vaccination



**Pfizer-BioNTech
ou Moderna**



Au sein de mon établissement



version : lundi 8 février 2021

PROCEDURE VACCINATION COVID 19 EN JANVIER ET FEVRIER 2021

La vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans (à partir de lundi 18 janvier).
- Les résidents volontaires en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements.
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation.
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.
- Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.
- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes :
 - L'obésité (IMC>30),
 - La BPCO et l'insuffisance respiratoire,
 - L'hypertension artérielle compliquée,
 - L'insuffisance cardiaque,
 - Le diabète (de type 1 et de type 2)
 - L'insuffisance rénale chronique,
 - Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans
 - Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
 - La trisomie 21.
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

Les patients particulièrement vulnérables à la Covid concernés sont les suivants :

 - atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
 - atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
 - transplantés d'organes solides
 - transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
 - atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
 - atteints de certaines maladies rares (voir liste sur le site du ministère de la santé)
 - atteints de trisomie 21.

Si vous êtes concerné, vous pouvez vous faire vacciner dès à présent dans un des centres de vaccination ouverts.